

## Conclusions

Les occasions de mettre en oeuvre une réforme fiscale exhaustive se présentent rarement parce que de puissants groupes bénéficiant de droits acquis s'opposent presque toujours à un changement réel, tandis que le sentiment général en faveur de l'équité est diffus et difficile à canaliser. La «réforme» fiscale mise en oeuvre dans le sillage de la Commission Carter, il y a presque vingt ans, a été loin de mettre en place un régime fiscal bien plus équitable. Nous ne devons pas laisser passer de la même façon l'occasion qui s'offre maintenant à nous.

D'une façon ou d'une autre, le régime fiscal canadien sera remanié en 1988 parce que sa structure actuelle est inacceptable pour tous les secteurs et, il faut bien l'avouer, parce que la réforme ne peut être évitée compte tenu de la réforme exhaustive de la législation fiscale américaine. Il reste cependant à voir si les Canadiens ordinaires bénéficieront d'un régime fiscal plus équitable ou tout simplement d'un système différent. Certes, les néo-démocrates continueront à lutter en faveur d'un régime dans lequel le fardeau fiscal passera des Canadiens à revenu moyen et faible aux Canadiens riches et aux sociétés rentables, et qui aidera à assurer efficacement la croissance et l'emploi. Toute réforme fiscale qui n'atteindrait pas les objectifs primordiaux d'équité, d'efficience et de simplicité n'est pas digne de ce nom.

Michael Cassidy  
député d'Ottawa-Centre

Simon de Jong  
député de Regina-Est